



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17  
Pouvoir : 5  
Absents : 5

Date de la convocation : 8/11/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

Bruno MASSONNEAU représenté par V DEBIAIS  
Thierry BEUROIS représenté par JFF FRAUDEAU  
Maud BRUNIER représentée par C PIAULET  
Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ

Bruno SULLI représenté par D GAUTHIER

**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LEVRAULT Charly.

**Secrétaire de séance** : Fabienne LAROCHE

### DELIBÉRATION N° 169

**RAPPORTEUR** : Christine PIAULET

### OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 – TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION CHATELLERAUDAISE

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la **Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld est compétente en matière de transports publics collectifs.**

Dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence pour le choix de son délégataire Grand Châtellerauld sur proposition du Président, a choisi de **confier à la société Kéolis la gestion du service des transports publics à compter du 1er avril 2013 et pour une durée de 7 ans.**

Le délégataire a pour mission de :

- Proposer un réseau intercommunal de transport urbain, restructuré pour répondre aux besoins de la population et accompagnant le développement de l'agglomération en le hiérarchisant et le redynamisant
- Adapter les dessertes de transport aux besoins de déplacements
- Améliorer la performance commerciale du réseau tant auprès du grand public que des non usagers
- Favoriser la multi-modalité des transports à l'intérieur du Périmètre du Transport Urbain (PTU).

- Optimiser l'offre du réseau restructuré en termes de moyens mis en œuvre
- Répondre à la loi sur l'accessibilité pour février 2015
- Proposer un réseau respectant les normes environnementales notamment européennes
- Proposer une gouvernance performante pour la gestion du réseau et pour la gestion des relations avec l'autorité délégante
- Proposer des tarifs et une gamme de produits dynamique et créative, incitant à l'usage des transports collectifs
- Proposer une information aux voyageurs accessible notamment aux non usagers (et aux PMR) et multimodale
- Développer les ventes de titres et les recettes tarifaires Grand Public ainsi que la recette au voyage
- Proposer une politique marketing et d'actions commerciales, visant à convaincre de nouveaux usagers d'utiliser les transports collectifs
- Développer une image dynamique et moderne du réseau de transport collectif
- Proposer un réseau inscrit dans une démarche développement durable
- Proposer la mise en œuvre de Plans de Déplacements Entreprises innovants tant pour les salariés que pour les visiteurs
- Augmenter le taux de couverture des charges par des recettes commerciales:
- Maîtriser les charges d'exploitation :
  - En optimisant les services de transport par rapport à la demande de déplacements
  - En recherchant le maximum de gains de productivité
- Développer les ventes de titres et les recettes tarifaires, notamment les recettes Grand Public et la recette moyenne au voyage
- Maintenir la contribution financière forfaitaire de l'autorité délégante en euros constants
- Veiller au bon état de fonctionnement des biens mis à sa disposition et nécessaires à l'exploitation. Le délégataire en assure l'entretien et la maintenance dans les conditions fixées à l'article 15,

Par délibération du 8 juillet 2019, le conseil communautaire a pris acte du rapport d'activités 2018 de Kéolis concernant les transports de l'Agglomération Châtelleraudaise et a décidé de le transmettre aux maires des communes membres de l'établissement public pour diffusion aux conseillers municipaux.


**VU** le rapport d'activité 2018 de Kéolis concernant les transports de l'Agglomération Châtelleraudaise,

**Considérant** que les conseillers municipaux doivent en être informés,

Le conseil municipal :

- confirme avoir pris connaissance du rapport d'activité 2018 de Kéolis concernant les transports de l'Agglomération Châtelleraudaise tel que joint à la présente délibération.

<p><b>VOTE</b></p>  <p>/</p>
------------------------------------

<p>Publication en mairie le :</p> <p>Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le</p> <div style="text-align: right;">  </div>
--